

11 mars 2026

Le 11 mars de l'an deux-mille-vingt-six, à 14h15

Les membres de l'association départementale O.C.C.E. du Finistère se sont réunis dans les locaux de l'école Jean et Josette Cornec Pont de Buis les Quimerc'h, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant-e dûment mandaté-e par un pouvoir écrit d'un-e autre membre.

Étaient présent-es :

	NOM et prénom	Fonction	Représente
adhérent-es, mandataires ou représentant-es de la coopérative OCCE	Natacha Hervé	Mandataire école L. Michel Brest	École J.Jaurès Crozon
	Aude Olivier		
	Hélène Cloarec	Mandataire école P.J Hélias Pleyben	École St Exupéry Pluguffan
	Isabelle Le Briand		
Sophie Chaumonts	Mandataire école S.Veil Ploéven		
Membres du conseil d'administration	Topin Jean-Michel	Trésorier	École L.Blum Quimper
	Humeau Claude	Trésorier adjoint	
	Le Dem Eric	Vice-président	
	Amandine	Membre du CA	École Cornec Quimerc'h École P.Douguet Dinéault
	Goraguer(excusée)	Présidente AD	
	Coëtmen-Stephan Catherine	membre du CA	
Isabelle Leroy	Membre du CA		
Beatrice Neveu			
Salariée	Grenapin Clémence	Animatrice	
membre non adhérente	Emmanuelle Delorme		

Madame Catherine COËTMEN-STEPHAN préside la séance en sa qualité de présidente du conseil d'administration.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- Les statuts de l'association ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des membres représentés (37 écoles – 4199 voix);
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2025 ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + C.R.F. / C.R.A. consolidés des coopératives affiliées) arrêtés au 31 août 2025 ;
- Le rapport financier et le rapport d'activités du conseil d'administration
- Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ; Le projet associatif ;
- Le projet de budget pour l'exercice 2025/2026 ;
- Le projet d'activité pour l'exercices 2025/2026 ;

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège départemental, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La présidente donne lecture du rapport moral, puis fait donner lecture du rapport d'activités par l'animatrice, du rapport financier par le trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes.

Sont présentés les projets de budget pour l'exercice 2025/2026 et le projet d'activités pour 2025/2026.

Ces lectures terminées, la présidente ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Elle signale que prennent fin les mandats des administrateurs suivants : Amandine Goragner, Claude Humeau et Jean-Michel Topin.

Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 3 postes sont donc à pourvoir.

Amandine Goragner, Jean-Michel Topin et Claude Humeau déclarent se porter à nouveau candidate et candidats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution	L'assemblée approuve l'arrêt définitif des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025 faisant apparaître un excédent de 103313,83 € pour le siège départemental, affectés au fond associatif et un résultat de 65 787,67€ pour les coopératives sommées, affectés dans leur report à nouveau.€
deuxième résolution	L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du rapport financier du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025.
troisième résolution	L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du rapport d'activités pour l'exercice 2024-2025.
quatrième résolution	L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du projet de budget pour l'exercice 2025 – 2026.
cinquième résolution	L'assemblée générale approuve l'arrêt des termes du projet d'activités pour l'exercice 2025 – 2026.
sixième résolution	L'assemblée générale approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation, pour l'année 2025-2026 à 2,00€ pour les élèves adhérents et 3,95.€ pour les adultes adhérents. 16€ pour les adhésions individuelles
septième résolution	L'assemblée générale approuve le renouvellement des mandats des administrateurs suivants : Amandine Goragner, Claude Humeau, Jean-Michel Topin Deux candidatures sont proposées : Aude Olivier et Emmanuelle Delorme, qui intègrent le CA de l'OCCE 29 à compter du 11 mars 2026

Des jeux coopératifs et une malle de livre sur l'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle ont été mises à la disposition des participant-es.

Lecture de témoignages de classes à des projets coopératifs : diffusion d'un témoignage sonore, de dessins d'élèves, d'une vidéo.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente a levé la séance à 16h15.

Fait à Quimper, le 11 Mars 2026 .